



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

Département de la Gironde - Arrondissement de Bordeaux - Canton de la presqu'île



L'an deux mille vingt-deux, le 04 avril, à dix-neuf heures



Le Conseil Municipal de Saint Sulpice et Cameyrac s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre COTSAS, Maire



Nombre de conseillers en exercices : 27



Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022



Étaient présents :

M. Pascal COURTAZELLES, Mme Laëtitia DA COSTA, M. Claude PULCRANO, M. Éric BARBIN, Mme Inès HAMDANA, M. Jean-Marie DESALOS, Adjoint
Mme Marie-Geneviève ORNON, Mme Martine MAZUQUE, M. Éric ZAMMIT, M. Laurent PERAUD, Mme Valérie LARREGAIN, M. Thierry DENIS, Mme Annabelle GRENAUD, M. Matthieu TEISSIER, M. Jérémy SWICA, Mme Anne CIRIGNANO, Mme Sybil PHILIPPE, Mme Anne ZATAR, M. José QUINTAL, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme VARAS a donné procuration à M. COTSAS
Mme HADJADJI a donné procuration à Mme DA COSTA
Mme SEHAD a donné procuration à M. BARBIN
M. BUDIS a donné procuration à Mme GRENAUD
Mme LANDUREAU a donné procuration à Mme PHILIPPE
M. GRATIA a donné procuration à M. QUINTAL

Était absent : M. BROTTIER



Madame Laëtitia DA COSTA est élue Secrétaire de séance.





1- Constat du quorum

Le quorum est revenu à son calcul traditionnel, soit 50% des élus présents.

Le quorum est donc atteint dès lors que 14 élus sont présents.

2- Adoption du compte-rendu de la séance du 07 février 2022

Le compte rendu a été transmis par courriel à l'ensemble des élus les 23 mars 2022. En l'absence de demande de modification, le compte rendu a été joint à la convocation du conseil municipal, envoyée aux élus le 29 mars 2022.

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité

3- Points inscrits à l'ordre du jour (1 à 10)

<u>1-Bilan des opérations foncières et immobilières 2021 – Rapporteur M. DESALOS</u>

Vu la réunion des commissions réunies en date du 28 Mars 2022,

Vu les articles L.2241-1 et 2241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoient que les collectivités territoriales délibèrent sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières (cessions d'immeubles ou de droits réels) ayant lieu sur leur territoire, et annexent au compte administratif un tableau récapitulatif détaillant ces opérations,

Acquisitions

Néant

Cessions

Néant

Mme Philippe demande par rapport à la cession qui devait avoir lieu pour la zone de Canteloup, un terrain devait être vendu sur 2021, cette cession n'a pas eu lieu, quelle en est la raison ?

Monsieur le Maire répond que c'est dû à un retard entre notaires qui n'ont pas finalisé l'acte, mais cela va se faire.

Madame Philippe s'interroge sur l'avis des domaines sur cette cession qui n'est valable qu'un an jusqu'en janvier 2021.

La réponse est que l'année de validité de l'estimation des domaines est calculée à partir de la délibération du conseil, le conseil a délibéré sur un avis des domaines de moins d'un an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **ACCEPTE** le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2021, qui sera annexé au compte administratif 2021, conformément à l'article L.2241 du Code Général des Collectivités Territoriales.





2-Compte de gestion 2021 – Rapporteur M. DESALOS

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2021 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu la réunion des commissions réunies en date du 28 Mars 2022,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

↪ **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, pour le budget général de la Ville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Mme Sybil PHILIPPE, M. Stéphane GRATIA, Mme Francine LANDUREAU, Mme Anne ZATAR, M. José QUINTAL s'abstiennent.

3- Compte administratif 2021 - Rapporteur M. DESALOS

Vu la réunion des commissions réunies en date du 28 Mars 2022,

Le compte Administratif 2021 peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		590 363,79		337 754,19		928 117,98
Opérations de l'exercice	2 819 308,83	3 191 479,36	1 695 684,01	1 159 451,86	4 514 992,84	4 350 931,22
Opérations rattachées à l'exercice	27 084,98	49 000,00			27 084,98	
TOTAUX	2 846 393,81	3 830 843,15	1 695 684,01	1 497 206,05	4 542 077,82	5 328 049,20
Résultats de clôture		984 449,34	198 477,96		198 477,96	984 449,34
Restes à réaliser			1 304 555,88	745 366,81	1 304 555,88	745 366,81
TOTAUX CUMULES	2 846 393,81	3 830 843,15	3 000 239,89	2 242 572,86	5 846 633,70	6 073 416,01
RESULTATS DEFINITIFS		984 449,34	757 667,03			226 782,31



**Section de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	BP 2021	CA 2021
Population		4 708	4 708
011	Charges à caractère général	900 000,00	818 390,60
012	Charges de personnel	1 720 000,00	1 682 756,49
014	Atténuations de produits	13 500,00	13 348,00
65	Charges de gestion courante	132 716,00	125 268,93
Total dépenses de gestion courante		2 766 216,00	2 639 764,02
66	Charges financières	58 100,00	57 242,57
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	473,00
68	Dotations aux amortissements, provisions	3 000,00	0,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)		2 829 316,00	2 697 479,59
002	Déficit de fonctionnement reporté		
022	Dépenses imprévues	33 684,00	
023	Virement à la section d'investissement	808 000,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	149 000,00	148 914,22
Dépenses Totales de Fonctionnement		3 820 000,00	2 846 393,81
013	Atténuation de charges	35 000,00	35 977,64
70	Produit des services et du domaine	338 000,00	323 957,82
73	Impôts et taxes	2 059 519,00	2 145 448,52
74	Dotations et participations	778 944,00	725 849,52
75	Autres produits de gestion courante	8 600,00	5 094,53
Total Recettes de gestion courante		3 220 063,00	3 236 328,03
76	Produits financiers	0,00	2,94
77	Produits exceptionnels	9 573,21	4 148,39
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)		3 229 636,21	3 240 479,36
002	Excédent de fonctionnement reporté	590 363,79	590 363,79
042	Opération d'ordre entre sections		0,00
Recettes Totales de Fonctionnement		3 820 000,00	3 830 843,15





Article	Libellé	Budget 2021	CA 2021		
			Liquidé	Rattaché	Total
011	Charges à caractère général	900 000,00	810 380,87	8 009,73	818 390,60
6042	Achats de prestations de service	164 400,00	158 473,30	967,80	159 441,10
60611	Eau et assainissement	22 950,00	28 335,94		28 335,94
60612	Energie - Electricité	115 850,00	127 894,97		127 894,97
60621	Combustibles	10,00			
60622	Carburants	24 850,00	22 814,92		22 814,92
60623	Alimentation	20 500,00	17 367,71	405,00	17 772,71
60624	Produits de traitement	0,00	101,00		101,00
60628	Autres fournitures non stockées	14 160,00	15 990,91	539,37	16 530,28
60631	Fournitures d'entretien	30 550,00	28 636,88		28 636,88
60632	Fournitures de petit équipement	33 200,00	28 435,78	1 420,17	29 855,95
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	6 209,42	327,60	6 537,02
60636	Vêtements de travail	5 990,00	6 793,79		6 793,79
6064	Fournitures administratives	9 700,00	6 470,86	230,76	6 701,62
6065	Livres, disques, cassettes... (média	3 000,00	2 954,60		2 954,60
6067	Fournitures scolaires	16 600,00	15 081,91		15 081,91
6068	Autres matières et fournitures		916,00		916,00
611	Contrats de prestations de services	139 350,00	124 335,01		124 335,01
6135	Locations mobilières	9 350,00	6 349,45	1 891,47	8 240,92
61521	Terrains	2 500,00	153,86		153,86
615221	Bâtiments publics	24 730,00	5 364,11		5 364,11
615232	Réseaux	15 770,00	15 896,10		15 896,10
61524	Bois et forêts	600,00	0,00		0,00
61551	Matériel roulant	19 500,00	18 763,81	86,00	18 849,81
61558	Autres biens mobiliers	7 050,00	8 047,78	293,46	8 341,24
6156	Maintenance	50 200,00	45 684,98	1 071,60	46 756,58
6161	Multirisques	31 710,00	31 701,50		31 701,50
6182	Documentation générale et technico	1 480,00	1 697,88		1 697,88
6226	Honoraires	2 500,00	926,00		926,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	19 200,00	23 810,00		23 810,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		0,00
6232	Fêtes et cérémonies	14 600,00	8 511,51	776,50	9 288,01
6236	Catalogues et imprimés	4 750,00	3 519,60		3 519,60
6237	Publications	13 000,00	5 758,20		5 758,20
6247	Transports collectifs	25 440,00	12 530,05		12 530,05
6251	Voyages et déplacements	0,00	72,00		72,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	4 525,20		4 525,20
6262	Frais de télécommunications	17 790,00	16 285,27		16 285,27
627	Services bancaires et assimilés	800,00	602,27		602,27
6281	Concours divers (cotisations ...)	950,00	981,53		981,53
62878	A d'autres organismes	2 350,00	802,63		802,63
6288	Autres services extérieurs	20,00	16,50		16,50
63512	Taxes foncières	3 700,00	3 630,00		3 630,00
637	Autres impôts et taxes (Autres orga	3 900,00	3 937,64		3 937,64





Article	Libellé	Budget 2021	CA 2021		
			Liquidé	Rattaché	Total
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 720 000,00	1 682 756,49	0,00	1 682 756,49
6218	Autres personnels extérieurs		21 599,58		21 599,58
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 500,00	5 018,65		5 018,65
6333	Participation des employeurs	3 000,00	435,00		435,00
6336	Cotisat° centres de gestion de la FPT & C	21 200,00	20 054,80		20 054,80
6338	Autres impôts, taxes et versements assim	3 100,00	3 048,13		3 048,13
64111	Rémunération principale	885 000,00	829 935,74		829 935,74
64112	NBI, suppl. familial de traitemt, indemnité d	7 900,00	7 912,32		7 912,32
64114	Pers. Titulaire - indemnité inflation	0,00	0,00		0,00
64118	Autres indemnités	105 000,00	86 732,52		86 732,52
64131	Rémunérations	138 000,00	171 109,37		171 109,37
64134	Pers. Non Titulaire - indemnité inflation	0,00	0,00		0,00
64136	Indemnités de préavis et de licenciements		1 021,55		1 021,55
64138	Autres indemnités	16 400,00	17 701,45		17 701,45
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	175 800,00	185 957,15		185 957,15
6453	Cotisations aux caisses de retraites	270 000,00	259 111,34		259 111,34
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 500,00	7 688,31		7 688,31
6455	Cotisations pour assurance	50 000,00	51 067,58		51 067,58
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	11 000,00	10 600,00		10 600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	3 763,00		3 763,00
6488	Autres charges du personnel	21 100,00			0,00
014	Atténuations de produits	13 500,00	13 348,00	0,00	13 348,00
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la l	13 500,00	13 348,00		13 348,00
022	Dépenses imprévues	33 684,00			0,00
023	Virement à la section d'investissement	808 000,00			0,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre	149 000,00	148 914,22	0,00	148 914,22
675	Valeurs comptables immobilisées cédées				
6811	Dotat° aux amort. des immo. incorporelles	149 000,00	148 914,22		148 914,22
65	Autres charges de gestion courante	132 716,00	125 268,93	0,00	125 268,93
6531	Indemnités	78 000,00	75 482,63		75 482,63
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	3 437,70		3 437,70
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		3 833,79		3 833,79
6535	Formation	1 000,00	2 717,68		2 717,68
65372	Cotisation au fonds de financement de l'	100,00	154,02		154,02
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00			0,00
65541	Contributions au fonds de compensation	1 800,00	2 871,88		2 871,88
65548	Autres contributions	19 100,00	9 462,00		9 462,00
6574	Subventions de fonctionnement aux asso	27 516,00	26 956,00		26 956,00
65888	Autres charges de gestion courante	200,00	353,23		353,23
66	Charges financières	58 100,00	38 167,32	19 075,25	57 242,57
66111	Intérêts réglés à l'échéance	62 156,89	61 299,46		61 299,46
661121	Intérêts - Rattachement des ICNE de l'ex	19 075,25		19 075,25	19 075,25
661122	Intérêts - Rattachement des ICNE de l'ex	-23 132,14	-23 132,14		-23 132,14
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	473,00	0,00	473,00
6718	autres charges exceptionnelles		473,00		473,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00			0,00
68	Dotations aux amortissements et aux p	3 000,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dotations aux provisions pour dépréciati	3 000,00			0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 820 000,00	2 819 308,83	27 084,98	2 846 393,81



Article	Libellé	Budget 2021	CA 2021		
			Liquidé	Rattaché	Total
013	Atténuations de charges	35 000,00	35 977,64	0,00	35 977,64
6419	Remboursements sur rémunérations du p	35 000,00	35 977,64		35 977,64
042	Opérations d'ordre de transferts entre	0,00	0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles				
	Produits des services, du domaine et v	338 000,00	323 957,82	0,00	323 957,82
70311	Concession dans les cimetières (produit r	2 000,00	3 333,78		3 333,78
70323	Redevance d'occupation du domaine pu	16 000,00	11 463,30		11 463,30
70631	A caractère sportif	17 000,00	9 881,60		9 881,60
70632	A caractère de loisirs	54 000,00	44 108,54		44 108,54
7066	Redevances et droits des services à cara	21 000,00	22 963,84		22 963,84
7067	Redev. & droits des services péri-scolaire	225 640,00	231 205,44		231 205,44
70688	Autres prestations de services	1 000,00			0,00
7083	Locations diverses	1 360,00			0,00
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables		1 001,32		1 001,32
73	Impôts et taxes	2 059 519,00	2 145 448,52	0,00	2 145 448,52
73111	Taxes foncières	1 473 519,00	1 504 108,80		1 504 108,80
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	4 000,00	5 139,00		5 139,00
73211	Attribution de compensation	227 000,00	227 251,46		227 251,46
73212	Dotations de Solidarité Communautaire	215 000,00	211 820,47		211 820,47
73221	FNGIR	40 181,00	40 181,00		40 181,00
7342	Reversement de fiscalité		3 600,00		3 600,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	40 000,00	36 905,00		36 905,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électri	52 000,00	114 858,53		114 858,53
7388	Autres taxes diverse	7 819,00	1 584,26		1 584,26
74	Dotations et participations	778 944,00	676 849,52	49 000,00	725 849,52
7411	Dotation forfaitaire	380 000,00	374 965,00		374 965,00
74121	Dotation de solidarité rurale	62 000,00	62 555,00		62 555,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 000,00			0,00
74718	Participations - Etat - Autres	3 000,00			0,00
7472	Participations - Régions	0,00			0,00
7473	Participations - Départements	2 000,00	6 706,00		6 706,00
7478	Participations - Autres organismes	170 000,00	93 328,52	49 000,00	142 328,52
7482	Compensation pour perte de la taxe additionnelle droit de mutation	120 000,00	118 084,00		118 084,00
748313	Dotation de compensation réforme de la	4 000,00	4 108,00		4 108,00
74834	Etat - Compensat° au titre des exonert° d	36 944,00	17 103,00		17 103,00
75	Autres produits de gestion courante	8 600,00	5 094,53	0,00	5 094,53
752	Revenus des immeubles	5 000,00	1 492,97		1 492,97
7588	Autres Produits divers de gestion couran	3 600,00	3 601,56		3 601,56
76	Autres produits de gestion courante	0,00	2,94	0,00	2,94
7688	Autres produits financiers		2,94		2,94
77	Produits exceptionnels	9 573,21	4 148,39	0,00	4 148,39
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		34,50		34,50
773	Mandats annulés (sur exercices ant.)	4 000,00	64,97		64,97
775	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 573,21	4 048,92		4 048,92
RECETTES FONCTIONNEMENT		3 229 636,21	3 191 479,36	49 000,00	3 240 479,36
Résultat de l'exercice		-590 363,79	372 170,53	21 915,02	394 085,55
002	Résultat reporté ou anticipé	590 363,79	590 363,79	0,00	590 363,79
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 820 000,00	3 781 843,15	49 000,00	3 830 843,15
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	962 534,32	21 915,02	984 449,34

Section d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Article	Libellé	BP 2021	Réalisé 2021	RAR 2021
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	7 544,00	3 504,00	4 040,00
2031	Frais d'études	10 000,00	7 224,00	6 120,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00		0,00
2051	Licences et logiciels informatiques	10 100,00	3 604,00	0,00
2041582	Participation travaux d'éclairage public	26 873,00	22 989,00	3 004,00
20421	Subvention d'équipement versée	45 000,00	45 000,00	0,00
2113	terrains aménagés autre que voirie	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	15 396,00	15 396,00	0,00
2121	Agencements et aménagements de terrains	5 000,00	3 408,36	0,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	6 000,00	3 571,93	150,00
21312	Bâtiments scolaires	189 047,00	112 921,18	67 045,22
21318	Autres bâtiments immobilisés	31 073,98	27 253,44	0,00
2135	Installations générales, agencement, aménagement		24 031,74	
2151	Réseaux de voirie			
2152	Installations de voirie			
21534	Réseaux d'électrification	2 000,00		0,00
21568	Matériel outillage incendie et défense civile	88 749,00	97 067,45	835,00
2158	Autres installations matériel et outillage technique	144 552,00	10 459,93	123 218,95
2181	Installations générales, agencement, aménagement		3 312,80	0,00
2182	Matériel de transport	15 000,00		0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	77 146,00	35 610,63	2 678,93
2184	Mobilier	8 403,80	40 090,16	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	44 627,38	10 788,56	5 487,86
23131	Constructions - Restaurant scolaire	1 771 544,91	502 043,13	1 086 281,88
23131	Constructions - Église de Cameyrac			
23131	Constructions - Pôle Jeunesse			
23131	Constructions - Courts de tennis			
23131	Constructions - Salle des sports			
23131	Constructions - Services techniques			
2315	Installations matériel et outillage techniques	433 799,93	431 861,20	5 694,04
238	Avances versées sur commande d'immo. corporelles			
SOUS - TOTAL Dépenses d'équipement		2 932 857,00	1 400 137,51	1 304 555,88
1641	Capital de la dette	296 000,00	295 546,50	
020	Dépenses imprévues	11 143,00		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
001	Déficit d'investissement reporté			
TOTAL GENERAL		3 240 000,00	1 695 684,01	1 304 555,88



Madame Philippe : « La gestion saine d'une commune, implique une bonne préparation du budget mais aussi sa bonne exécution. Les recettes réelles, tout ce qui rentrent dans la caisse, doivent être supérieures à celles qui sont prévues au budget, à l'inverse les dépenses doivent être inférieures à celles qui sont prévues au budget. L'écart entre ces recettes et ces dépenses va s'appeler un résultat ou autofinancement. C'est cet excédent qui va être primordial pour que la commune puisse investir dans l'avenir et surtout dans de nouvelles infrastructures. Cet excédent est très important. En 2021, on a constaté sur le budget des comptes de gestion et administratif que 95% du budget prévisionnel a été réalisé. Entre 2014 et 2020 c'était en moyenne 89%. Cela veut dire donc que cette année 2021, on constate une nette augmentation des dépenses, avec pour conséquence directe, la baisse du résultat et donc de l'autofinancement et de l'investissement communaux, cela va être préjudiciable pour le futur. Pour 2021, l'excédent budgétaire est de 227.000 euros, alors qu'il était en moyenne de 418.000 entre 2014 et 2020, c'est l'excédent le plus bas depuis 2014. Sur cette année complète gérée par votre liste Monsieur COTSAS, on constate une nette augmentation des dépenses sur les 6 premiers mois de l'année. Le montant des dépenses de gestion à dépasser tous les niveaux depuis 2014. Il se monte aujourd'hui à plus de 2.640.000 euros. C'est pour cette raison que nous voterons contre ce compte administratif. »

A la demande de monsieur le Maire, Monsieur François répond : « le constat de l'excédent n'est pas un signe de bonne gestion. Il suffit de prévoir des dépenses à une hauteur importante et des recettes à une hauteur faible, pour après dégager un résultat important. Mais cela met en cause la sincérité budgétaire.

Le budget doit être voté de manière sincère, il faut s'approcher le plus possible des dépenses réelles et des recettes réelles.

Le conseil municipal désigne M. PULCRANO, adjoint au Maire, président de séance pour l'adoption du compte administratif.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1°) **ADOPTE** le compte administratif 2021 par chapitre.
- 2°) **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Mme Sybil PHILIPPE, M. Stéphane GRATIA, Mme Francine LANDUREAU, Mme Anne ZATAR, M. José QUINTAL votent CONTRE.

Monsieur le Maire rejoint la séance et reprend la présidence de séance.

4- Affectation du résultat 2021 de la section de fonctionnement - Rapporteur M. DESALOS

Vu la réunion des commissions réunies en date du 28 Mars 2022,

Vu la présentation de l'affectation du résultat 2021 de la section de fonctionnement,





Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice		Excédent	394 085,55 €
		Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.002 du CA)		Excédent	590 363,79 €
		Déficit	
Résultat de clôture à affecter : (A1)		Excédent	984 449,34 €
		Déficit	
		(A2)	
		Déficit	
Besoin réel de financement de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		Excédent	
		Déficit	536 232,15 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.001 du CA)		Excédent	337 754,19 €
		Déficit	
Résultat comptable cumulé		Excédent (R 001)	- €
		Déficit (D 001)	198 477,96 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			1 304 555,88 €
Recettes d'investissement restant à réaliser			745 366,81 €
Soldes des restes à réaliser			- 559 189,07 €
(B) Besoin (-) réel de financement			757 667,03 €
Excédent (+) réel de financement			
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)			757 667,03 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)			
Sous Total (R1068)			757 667,03 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)			226 782,31 €
Total (A1)			984 449,34 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur			
(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)			
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
D002 :déficit reporté	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1
			- €
- €	226 782,31 €	198 477,96 €	R1068:excédent de fctnement capitalisé
			757 667,03 €

Madame Philippe : « Avoir un budget équilibré, c'est la base pour une bonne gestion. Je redis que quand on établit un budget, on fait en sorte de prévoir des recettes minorées et des dépenses majorées pour pouvoir dégager un excédent suffisant pour pouvoir prévoir les nouvelles infrastructures mais aussi les imprévus. On a juste une remarque qui pouvait se rattacher au point précédent, sur les recettes d'investissement, sur les subventions reçues, on a le conseil départemental qui a donné 43.000 euros de moins que ce qui était prévu sur le pôle enfance. On s'aperçoit que quand on n'a pas une gestion très fine et que nos recettes sont majorées, et bien l'excédent est du coup minoré. On remarque qu'il y a un manque de prévoyance important, des recettes trop optimistes et des dépenses toujours plus importantes. Cet excédent budgétaire est le plus bas depuis 2014, je le répète et cette augmentation des dépenses, cette baisse d'excédent mettent en danger la gestion de la commune.

A la demande de monsieur le Maire, Monsieur François répond : « les recettes que vous évoquez, étaient des recettes prévues sur l'ancienne mandature. »





*Madame Philippe : « j'en suis tout à fait consciente. Mais vous avez revu le budget l'an dernier »
Monsieur François précise que ce sont des restes à réaliser qui étaient prévus de manière très optimiste mais par l'équipe municipale précédente et on attendait d'avoir la notification des subventions.*

Monsieur le Maire précise qu'il apprécie le mot sincérité budgétaire.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **DECIDE** l'affectation des résultats de la section de fonctionnement tel que détaillé dans le tableau présenté.

Mme Sybil PHILIPPE, M. Stéphane GRATIA, Mme Francine LANDUREAU, Mme Anne ZATAR, M. José QUINTAL votent **CONTRE**.

5- Budget Primitif 2022 - Rapporteur M. DESALOS

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Les incertitudes tant économiques que politiques, liées à la poursuite de la crise sanitaire, mais également au contexte géopolitique généré par le conflit en Ukraine, ne sont pas sans conséquences sur les finances locales et sur les conditions de préparation du Budget primitif de notre commune.

Élaborer le budget 2022, comme celui de 2021 n'a donc pas été sans poser des difficultés, conjuguées à la transmission tardive des informations fiscales et relatives aux dotations de l'État.

Je tiens donc à remercier Jean-Marie Desalos ainsi que les services communaux pour le travail réalisé dans la préparation de ce document budgétaire qui constitue un outil indispensable pour le fonctionnement de notre collectivité.

Malgré ces difficultés, le budget qui vous est proposé amorce un programme ambitieux, qui nous permettra dans les prochaines années d'assurer l'entretien de notre patrimoine mais également de mettre en œuvre notre programme.

Ce budget 2022 permettra, de réaliser un montant de travaux importants de 1 273 000€ de nouvelles dépenses d'équipement, soit plus de 2 578 000 €, en y ajoutant les restes à réaliser de 2021, avec notamment :

- La rénovation de l'église de Cameyrac, pour laquelle nous avons enfin obtenu la validation de la DRAC,
- La poursuite des travaux de mise en conformité des locaux de restauration de l'école élémentaire et leur transformation en cuisine centrale
- La poursuite de la rénovation de la salle des sports
- L'extension des locaux des services techniques
- La définition du programme d'extension de l'école maternelle, rendue indispensable par l'ouverture à la rentrée 2023 d'une nouvelle classe





- La construction d'un préau à l'école maternelle
- La fin de la construction du pôle jeunesse, qui, après bien des difficultés et des défaillances d'entreprises, ouvrira ses portes le 18 avril pour les vacances de Paques
- Le remplacement du matériel informatique de l'école maternelle après celui de l'école élémentaire en 2021
- La rénovation du parcours santé avec la mise en place de nouveaux agrès
- La rénovation du bâtiment affecté aux Archers de Saint Sulpice
- L'aménagement de la fin de la rue de Magnan Nord et la première tranche de sécurisation de la rue de la Gare
- La poursuite des études pour l'aménagement en centre-ville d'une place publique, équipée d'une halle permettant le développement d'activités culturelles ou festives
- L'engazonnement des allées des 3 cimetières, afin de respecter nos engagements en matière d'utilisation des produits phytosanitaires
- L'achat de matériel pour les services techniques et notamment une roto broyeuse, une tondeuse frontale et un aspirateur à feuilles

Nous abordons donc cette année 2022 avec optimisme, malgré les circonstances, et l'intime conviction qu'il nous faut continuer d'investir, afin de poursuivre le développement de notre commune et lui réaliser les équipements qui permettront d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Je laisse maintenant M. Desalos vous présenter ce Budget 2022.

Vu la réunion des commissions réunies en date du 28 Mars 2022,

Vu les orientations budgétaires débattues lors de la séance du conseil municipal du 07 février 2022,

Section de fonctionnement





Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2021 / 2022
Population		4 708	4 829	2,57%
011	Charges à caractère général	900 000,00	914 500,00	1,61%
012	Charges de personnel	1 720 000,00	1 730 000,00	0,58%
014	Atténuations de produits	13 500,00	13 600,00	0,74%
65	Charges de gestion courante	132 716,00	149 036,00	12,30%
Total dépenses de gestion courante		2 766 216,00	2 807 136,00	1,48%
66	Charges financières	58 100,00	48 000,00	-17,38%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	1 400,00	-30,00%
68	Dotations aux amortissements, provisions	3 000,00		
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)		2 829 316,00	2 856 536,00	0,96%
002	Déficit de fonctionnement reporté			
022	Dépenses imprévues	33 684,00	14 464,00	-57,06%
023	Virement à la section d'investissement	808 000,00	550 000,00	-31,93%
042	Opérations d'ordre entre sections	149 000,00	149 000,00	0,00%
Dépenses Totales de Fonctionnement		3 820 000,00	3 570 000,00	-6,54%
013	Atténuation de charges	35 000,00	40 000,00	14,29%
70	Produit des services et du domaine	338 000,00	332 000,00	-1,78%
73	Impôts et taxes	2 059 519,00	2 220 000,00	7,79%
74	Dotations et participations	778 944,00	740 000,00	-5,00%
75	Autres produits de gestion courante	8 600,00	7 200,00	-16,28%
Total Recettes de gestion courante		3 220 063,00	3 339 200,00	3,70%
76	Produits financiers	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	9 573,21	4 017,69	-58,03%
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)		3 229 636,21	3 343 217,69	3,52%
002	Excédent de fonctionnement reporté	590 363,79	226 782,31	-61,59%
042	Opération d'ordre entre sections			
Recettes Totales de Fonctionnement		3 820 000,00	3 570 000,00	-6,54%





Article	Libellé	Budget 2021	Budget 2022	Evolut° BP 2022 / BP 2021
011	Charges à caractère général	900 000,00	914 500,00	1,61%
6042	Achats de prestations de service	164 400,00	163 000,00	-0,85%
60611	Eau et assainissement	22 950,00	22 960,00	0,04%
60612	Energie - Electricité	115 850,00	135 000,00	16,53%
60621	Combustibles	10,00		
60622	Carburants	24 850,00	24 000,00	-3,42%
60623	Alimentation	20 500,00	19 000,00	-7,32%
60624	Produits de traitement	0,00		
60628	Autres fournitures non stockées	14 160,00	17 000,00	20,06%
60631	Fournitures d'entretien	30 550,00	30 550,00	0,00%
60632	Fournitures de petit équipement	33 200,00	32 000,00	-3,61%
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	12 000,00	-40,00%
60636	Vêtements de travail	5 990,00	5 990,00	0,00%
6064	Fournitures administratives	9 700,00	7 180,00	-25,98%
6065	Livres, disques, cassettes... (médiathèque)	3 000,00	4 000,00	33,33%
6067	Fournitures scolaires	16 600,00	17 500,00	5,42%
6068	Autres matières et fournitures			
611	Contrats de prestations de services	139 350,00	149 350,00	7,18%
6135	Locations mobilières	9 350,00	9 350,00	0,00%
61521	Terrains	2 500,00	1 500,00	-40,00%
615221	Bâtiments publics	24 730,00	20 000,00	-19,13%
615232	Réseaux	15 770,00	15 770,00	0,00%
61524	Bois et forêts	600,00	600,00	0,00%
61551	Matériel roulant	19 500,00	25 000,00	28,21%
61558	Autres biens mobiliers	7 050,00	7 050,00	0,00%
6156	Maintenance	50 200,00	50 200,00	0,00%
6161	Multirisques	31 710,00	31 710,00	0,00%
6182	Documentation générale et technique	1 480,00	1 480,00	0,00%
6226	Honoraires	2 500,00	2 000,00	-20,00%
6227	Frais d'actes et de contentieux	19 200,00	19 200,00	0,00%
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	0,00%
6232	Fêtes et cérémonies	14 600,00	14 600,00	0,00%
6236	Catalogues et imprimés	4 750,00	4 750,00	0,00%
6237	Publications	13 000,00	13 000,00	0,00%
6247	Transports collectifs	25 440,00	22 500,00	-11,56%
6251	Voyages et déplacements	0,00		
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	6 000,00	0,00%
6262	Frais de télécommunications	17 790,00	17 790,00	0,00%
627	Services bancaires et assimilés	800,00	800,00	0,00%
6281	Concours divers (cotisations ...)	950,00	950,00	0,00%
62878	A d'autres organismes	2 350,00	2 000,00	-14,89%
6288	Autres services extérieurs	20,00	20,00	0,00%
63512	Taxes foncières	3 700,00	3 700,00	0,00%
637	Autres impôts et taxes (Autres organismes)	3 900,00	4 000,00	2,56%



Article	Libellé	Budget 2021	Budget 2022	Evolut° BP 2022 / BP 2021
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 720 000,00	1 730 000,00	0,58%
6218	Autres personnels extérieurs			#DIV/0!
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 500,00	5 500,00	0,00%
6333	Participation des employeurs	3 000,00	3 000,00	0,00%
6336	Cotisat° centres de gestion de la FPT & C.N.F.P.T.	21 200,00	22 200,00	4,72%
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	3 100,00	3 250,00	4,84%
64111	Rémunération principale	885 000,00	714 450,00	-19,27%
64112	NBI, suppl. familial de traitmt, indemnité de résidence	7 900,00	15 000,00	89,87%
64114	Pers. Titulaire - indemnité inflation	0,00	3 750,00	#DIV/0!
64118	Autres indemnités	105 000,00	81 100,00	-22,76%
64131	Rémunérations	138 000,00	310 350,00	124,89%
64134	Pers. Non Titulaire - indemnité inflation	0,00	1 300,00	#DIV/0!
64136	Indemnités de préavis et de licenciements		1 500,00	#DIV/0!
64138	Autres indemnités	16 400,00	34 000,00	107,32%
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	175 800,00	210 000,00	19,45%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	270 000,00	240 000,00	-11,11%
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 500,00	13 000,00	136,36%
6455	Cotisations pour assurance	50 000,00	56 600,00	13,20%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	11 000,00	11 000,00	0,00%
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	4 000,00	166,67%
6488	Autres charges du personnel	21 100,00		-100,00%
014	Atténuations de produits	13 500,00	13 600,00	0,74%
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU	13 500,00	13 600,00	0,74%
022	Dépenses imprévues	33 684,00	14 464,00	-57,06%
023	Virement à la section d'investissement	808 000,00	550 000,00	-31,93%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	149 000,00	149 000,00	0,00%
675	Valeurs comptables immobilisées cédées			
6811	Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles	149 000,00	149 000,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	132 716,00	149 036,00	12,30%
6531	Indemnités	78 000,00	95 000,00	21,79%
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	4 000,00	0,00%
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale			
6535	Formation	1 000,00	1 500,00	50,00%
65372	Cotisation au fonds de financement de l'allocation de firmes	100,00	200,00	100,00%
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	0,00%
65541	Contributions au fonds de compensation des charges	1 800,00	3 000,00	66,67%
65548	Autres contributions	19 100,00	15 100,00	-20,94%
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	27 516,00	29 036,00	5,52%
65888	Autres charges de gestion courante	200,00	200,00	0,00%
66	Charges financières	58 100,00	48 000,00	-17,38%
66111	Intérêts réglés à l'échéance	62 156,89	52 128,93	-16,13%
661121	Intérêts - Rattachement des ICNE de l'exercice	19 075,25	14 946,32	-21,65%
661122	Intérêts - Rattachement des ICNE de l'exercice n-1	-23 132,14	-19 075,25	-17,54%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	1 400,00	-30,00%
6718	autres charges exceptionnelles			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	1 400,00	-30,00%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 000,00		
6817	Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs c	3 000,00		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 820 000,00	3 570 000,00	-6,54%



Article	Libellé	Budget 2021	Budget 2022	Evolut° BP 2022 / BP 2021
013	Atténuations de charges	35 000,00	40 000,00	14,29%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	35 000,00	40 000,00	14,29%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	
722	Immobilisations corporelles			
	Produits des services, du domaine et ventes divers	338 000,00	332 000,00	-1,78%
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	3 000,00	50,00%
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	16 000,00	12 000,00	-25,00%
70631	A caractère sportif	17 000,00	10 000,00	-41,18%
70632	A caractère de loisirs	54 000,00	50 000,00	-7,41%
7066	Redevances et droits des services à caractère social	21 000,00	25 000,00	19,05%
7067	Redev. & droits des services péri-scolaires & d'enseigne	225 640,00	230 000,00	1,93%
70688	Autres prestations de services	1 000,00	1 000,00	0,00%
7083	Locations diverses	1 360,00	1 000,00	-26,47%
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables			
73	Impôts et taxes	2 059 519,00	2 220 000,00	7,79%
73111	Taxes foncières	1 473 519,00	1 630 000,00	10,62%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	4 000,00	5 000,00	25,00%
73211	Attribution de compensation	227 000,00	227 000,00	0,00%
73212	Dotation de Solidarité Communautaire	215 000,00	215 000,00	0,00%
73221	FNGIR	40 181,00	43 000,00	7,02%
7342	Reversement de fiscalité			
7343	Taxe sur les pylônes électriques	40 000,00	40 000,00	0,00%
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	52 000,00	55 000,00	5,77%
7388	Autres taxes diverse	7 819,00	5 000,00	-36,05%
74	Dotations et participations	778 944,00	740 000,00	-5,00%
7411	Dotation forfaitaire	380 000,00	380 000,00	0,00%
74121	Dotation de solidarité rurale	62 000,00	63 000,00	1,61%
74127	Dotation nationale de péréquation	1 000,00	1 000,00	0,00%
74718	Participations - Etat - Autres	3 000,00	3 000,00	0,00%
7472	Participations - Régions	0,00	0,00	
7473	Participations - Départements	2 000,00	2 000,00	0,00%
7478	Participations - Autres organismes	170 000,00	130 000,00	-23,53%
7482	Compensation pour perte de la taxe additionnelle droit de mutation	120 000,00	120 000,00	0,00%
748313	Dotation de compensation réforme de la TP	4 000,00	4 000,00	0,00%
74834	Etat - Compensat° au titre des exonert° de Taxes foncièr	36 944,00	37 000,00	0,15%
75	Autres produits de gestion courante	8 600,00	7 200,00	-16,28%
752	Revenus des immeubles	5 000,00	3 600,00	-28,00%
7588	Autres Produits divers de gestion courante	3 600,00	3 600,00	0,00%
76	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	#DIV/0!
7688	Autres produits financiers			
77	Produits exceptionnels	9 573,21	4 017,69	-58,03%
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			
773	Mandats annulés (sur exercices ant.)	4 000,00	1 000,00	-75,00%
775	Produits des cessions d'immobilisations			
7788	Produits exceptionnels divers	5 573,21	3 017,69	-45,85%
RECETTES FONCTIONNEMENT		3 229 636,21	3 343 217,69	3,52%
Résultat de l'exercice		-590 363,79	-226 782,31	-61,59%
002	Résultat reporté ou anticipé	590 363,79	226 782,31	-61,59%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 820 000,00	3 570 000,00	-6,54%



Section d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT					
Article	Libellé	BP 2021	RAR 2021	Mesures nouvelles 2022	Total BP 2022
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	7 544,00	4 040,00		4 040,00
2031	Frais d'études	10 000,00	6 120,00	50 000,00	56 120,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2051	Licences et logiciels informatiques	10 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
2041582	Participation travaux d'éclairage public	26 873,00	3 004,00	23 661,06	26 665,06
20421	Subvention d'équipement versée	45 000,00	0,00	0,00	0,00
2113	terrains aménagés autre que voirie	0,00	0,00	23 848,40	23 848,40
2116	Cimetières	15 396,00	0,00	29 390,78	29 390,78
2121	Agencements et aménagements de terrains	5 000,00	0,00	6 213,00	6 213,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	6 000,00	150,00	5 850,00	6 000,00
21312	Bâtiments scolaires	189 047,00	67 045,22	83 190,74	150 235,96
21318	Autres bâtiments immobilisés	31 073,98	0,00	47 398,21	47 398,21
2135	Installations générales, agencement, aménagement				
2151	Réseaux de voirie				0,00
2152	Installations de voirie			396 600,00	396 600,00
21534	Réseaux d'électrification	2 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
21568	Matériel outillage incendie et défense civile	88 749,00	835,00	21 459,12	22 294,12
2158	Autres installations matériel et outillage technique	144 552,00	123 218,95	63 398,05	186 617,00
2181	Installations générales, agencement, aménagement		0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	77 146,00	2 678,93	29 533,52	32 212,45
2184	Mobilier	8 403,80	0,00	15 495,00	15 495,00
2188	Autres immobilisations corporelles	44 627,38	5 487,86	29 828,28	35 316,14
23131	Constructions - Restaurant scolaire		631 184,05	25 000,00	656 184,05
23131	Constructions - Extension école maternelle		0,00	30 000,00	30 000,00
23131	Constructions - Église de Cameyrac		304 242,68	0,00	304 242,68
23131	Constructions - Pôle Jeunesse	1 771 544,91	124 223,58	0,00	124 223,58
23131	Constructions - Courts de tennis		14 620,07	0,00	14 620,07
23131	Constructions - Salle des sports		12 011,50	0,00	12 011,50
23131	Constructions - Services techniques		0,00	290 000,00	290 000,00
2315	Installations matériel et outillage techniques	433 799,93	5 694,04	0,00	5 694,04
238	Avances versées sur commande d'immo. corporelles				0,00
	SOUS - TOTAL Dépenses d'équipement	2 932 857,00	1 304 555,88	1 273 966,16	2 578 522,04
1641	Capital de la dette	296 000,00		293 000,00	293 000,00
020	Dépenses imprévues	11 143,00		15 000,00	15 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections				0,00
041	Opérations patrimoniales				
001	Déficit d'investissement reporté			198 477,96	198 477,96
	TOTAL GENERAL	3 240 000,00	1 304 555,88	1 780 444,12	3 085 000,00



En effet, comme nous l'a démontré Monsieur Desalos, on note une baisse de 20% des charges de rémunération du personnel titulaire et une très franche augmentation des rémunérations des contractuels ce qui aura pour conséquence de précariser les emplois de notre commune et fragiliser les services rendus aux administrés. La ligne 6531 est elle aussi en revanche dotée d'une très belle augmentation plus de 20% par rapport au budget et si on la compare au réel de 2021 c'est plus de 25%, cette ligne est l'indemnité des élus. Sur les recettes, en plus de l'augmentation des impôts, alors que dans votre programme, il était mentionné qu'il n'y en aurait pas, vous allez augmenter les tarifs de la cantine, du périscolaire, malgré cette hausse cela ne compensera pas votre hausse de rémunération. Encore une fois ce sont les administrés qui vont supporter votre mauvaise gestion. C'est bien joli de vouloir investir à tout prix pour réaliser d'ambitieuses promesses de campagne, mais à quel prix. Les administrés subissent déjà de plein fouet les augmentations du prix de la vie, de la crise économique, et les augmentations des carburants et on va, vous allez en rajouter une couche. »

Monsieur le Maire répond que ses remarques n'appelleront pas de commentaires de sa part, juste que « piocher dans la caisse », madame Philippe pourrait être plus élégante que ça, ce n'est pas normal de votre qualité, et quant à notre investissement il correspond au même programme que vous aviez en campagne qui était également le nôtre. Il demande de l'investissement, de l'ambition et on le met en route maintenant. Quant au reste, je n'aurai pas de commentaires à faire.

Madame Philippe : « Ce qui aurait été bien, Monsieur Cotsas, c'était de prendre les idées mais aussi la façon dont elles étaient mises en œuvre. Et je pense que l'on serait tout de suite tombé d'accord sur la gestion de la commune et sur la façon d'investir correctement sur cette commune. »

Monsieur Le maire a un gros doute « que l'on tombe d'accord sur une seule de ses idées. Mais comme je suis un optimiste de nature, j'ai espoir que cela vienne. »

Madame Philippe pense que Monsieur le Maire sera surpris, et qu'elle est sûre qu'ils tomberont d'accord un de ces jours.

Monsieur Desalos précise que sur la rémunération des agents qui travaillent pour la commune qu'ils soient fonctionnaires ou de droit public, il y avait un total de 1.023.000€ en 2021 et à l'heure actuelle on est à 1.024.800€ ce qui fait une augmentation de 0.17%.

Madame Philippe rappelle que sur la rémunération principale du personnel on a un budget qui fait 714.450,00€ ce qui fait une baisse de 20% si on compare au budget 2021 et une baisse de 14% si on compare au réel de 2021. Sur l'augmentation de la rémunération des agents contractuels, agent avec un contrat précaire, on passe sur un budget de 310.350,00€ soit une augmentation de plus de 125% et sur le réel à 95%. Cela veut bien dire que l'on va engager du personnel précaire. On va avoir que des petits contrats et avoir un service public qui va se dégrader.

Monsieur Le maire pour conclure les débats : « Il faut bien que Madame Sybil Philippe s'exprime, maintenant nous allons passer au vote »





Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre comme suit :

Mme Sybil PHILIPPE, M. Stéphane GRATIA, Mme Francine LANDUREAU, Mme Anne ZATAR, M. José QUINTAL votent **CONTRE**.

6- Taux 2022 des 2 taxes locales - Rapporteur M. DESALOS

Vu la réunion des commissions réunies en date du 28 Mars 2022,

Vu l'état de notification des Services Fiscaux n°1259 pour 2022,

Madame Philippe fait remarquer que lors de la réunion de la commission de la semaine dernière, on a très vite évoqué ce point, il me semble que l'on nous a donné une augmentation d'environ 1,8% pour les taxes bâties et plus 1,5% pour les taxes non bâties. En réalité, c'est plus 5% sur les taxes des propriétés bâties et c'est plus de 5% sur les non bâties.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas dit 1,8% mais 1 point 8. Ce qui n'est pas la même chose.

Madame Philippe est tout à fait d'accord.

Monsieur le Maire précise que 37.78% pour la commune de Saint Sulpice et Cameyrac, si on fait un comparatif avec nos communes voisines : 45,22% pour Montussan, 40,32% à Saint Loubès, 40,29% pour Sainte Eulalie, 39,56% pour Izon et 41,45% pour Pompignac. On se trouve en dessous de tous les montants des taxes de nos communes voisines. On arrive à gérer à peu près bien chez nous.

Madame Philippe : « vous aviez bien mis dans votre programme qu'il n'y aurait pas d'augmentation des impôts »

Monsieur le Maire : « Vous avez marqué tellement de choses vous aussi, que vous ne pouvez pas être sûre que vous les auriez tenues. »

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

✚ **VOTE** pour 2022 les taux d'imposition des deux taxes locales directes :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 37.78%,
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 47.95%,

Mme Sybil PHILIPPE, M. Stéphane GRATIA, Mme Francine LANDUREAU, Mme Anne ZATAR, M. José QUINTAL votent **CONTRE**.





7- Subventions aux associations locales 2022 - Rapporteur M. COTSAS

Les associations locales ont formulé en ce début d'année 2022 des demandes de subvention dans le cadre de l'exercice de leurs activités ainsi que pour l'organisation d'événements particuliers. A cet effet, elles ont fourni leurs comptes ainsi que des fiches actions retraçant les activités de l'année 2021 et les projets pour l'année 2022.

En effet, conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Après examen de tous les dossiers présentés par les associations, le montant proposé au vote est de 29.036,00€, selon le détail suivant :

Association	Subventions 2021	Subventions 2022
A.R.E.S.C	510	510
Union Nationale des Combattants	0	480
PIEGEURS/Départementale	0	0
Pétanque	400	400
Club 3ème âge	260	180
Comité des Fêtes	1 000	1 000
Cré'Art	0	610
Croix Rouge Française	350	350
VTT Free Rider Club	1 136	1 136
Joyeuse Sport Club Omnisports	7 930	7 930
Joyeuse Sport Club Omnisports (BAFA)		400
Sélections sportives Athlétisme	560	0
Foot FC Mascaret	10 000	10 000
La Rue des Jeux	0	400
Les Archers de St Sulpice	600	700
Nordic Vitalité	130	130
Musicum	510	510
Parents d'élèves 2.0	420	620
Atelier Patchwork	390	190
Prévention Routière	80	0
Restaurant du Cœur	120	200
Saint Sulpice Loisirs	810	800
Secours Catholique	200	200
Fédération Secours Populaire	350	350
Société de Chasse Saint Hubert	1 400	1 400
Course et Nature	180	180
Lumière de plumes	180	180
Amicale des dirigeants territoriaux du Créonnais		0
Let's !		180
Téléthon		0
	27 516	29 036





Vu la réunion de la commission Vie associative, sportive et culturelle, animation de la vie locale, communication et démocratie participative en date du 24 mars 2022,

Vu la réunion des commissions réunies en date du 28 Mars 2022,

Monsieur le Maire précise que pour les subventions, il faudra peut-être revoir le processus d'affectation dans le courant de l'année pour le prochain budget, une rencontre avec les associations pour définir les montants des subventions en fonctions de certains critères, afin d'avoir une certaine cohérence.

Madame Philippe répond à Monsieur le Maire qu'il a eu raison d'être optimiste car elle est tout à fait d'accord avec lui sur la façon de revoir les subventions des associations pour qu'elles soient attribuées réellement en fonction des activités des associations et de leurs mérites.

Monsieur le Maire ne pensait pas qu'ils allaient avoir un point d'accord aussi vite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **DECIDE** d'allouer aux associations locales des subventions pour 2022, selon le détail décrit ci-dessus.

8- Personnel communal – Prime annuelle - Rapporteur M. le Maire

Une prime annuelle est versée au personnel de la commune depuis les années 1970. Celle-ci, intégrée dans le budget de la commune, est d'un montant unique pour tous les employés quel que soit le grade et versée, au prorata temporis, de la présence des agents.

Il est proposé au Conseil Municipal de majorer de 1,50 % le montant versé en 2022.

Considérant qu'il avait été versé 1 127,20 € en 2021, la prime serait donc de 1 144,11 €.

Cette prime est versée en 2 fois, soit 572,06 € en juin et en novembre, pour un temps complet.

Vu la réunion des commissions réunies en date du 28 Mars 2022,

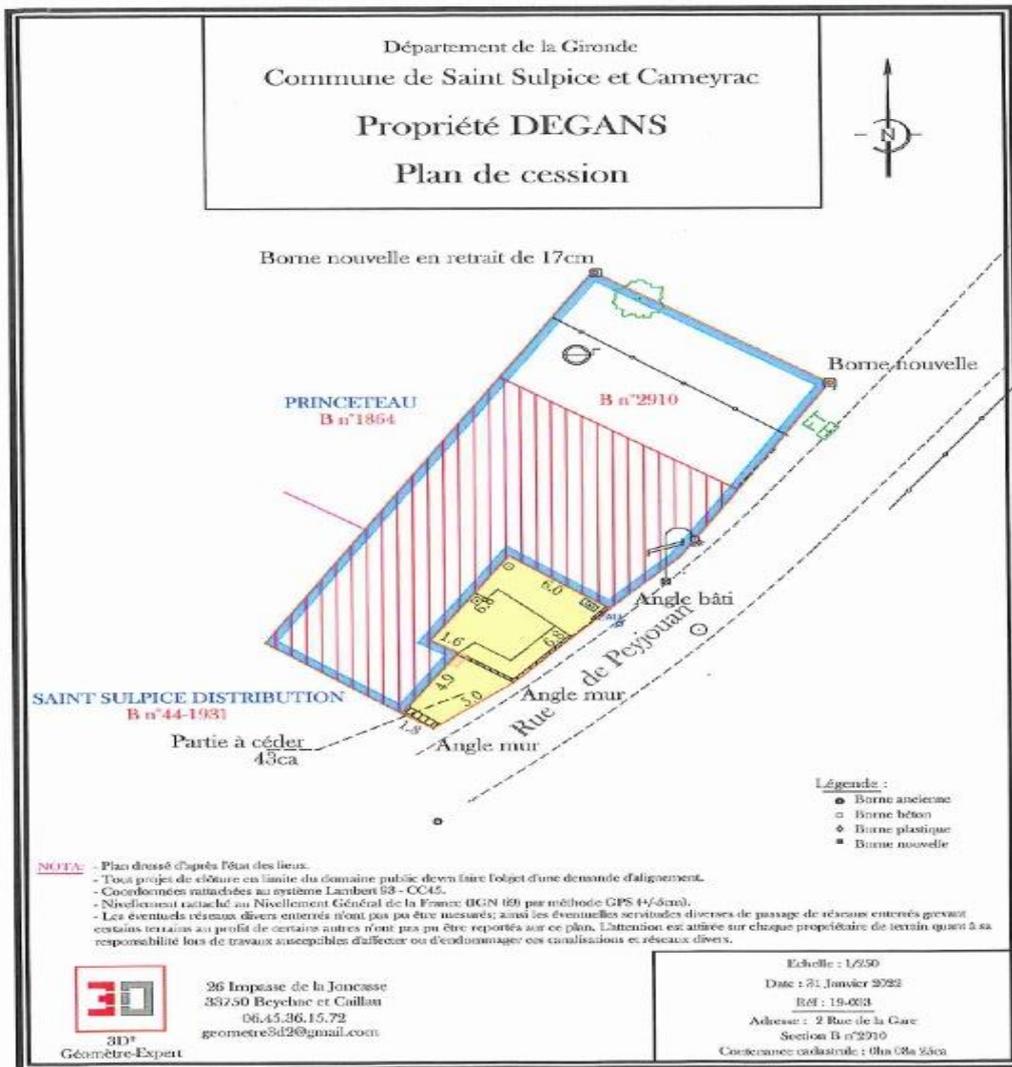
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **DECIDE** de fixer à 1 144,11 € le montant de la prime attribuée au personnel communal en 2022. Cette prime sera versée en 2 fois, soit 572,06 € en juin et en novembre, pour un temps complet.

9- Cession d'un délaissé de voirie – Rapporteur M. COURTAZELLES

La commune est propriétaire d'un délaissé de voirie de 43 ca, toujours intégré dans le domaine public de la ville, bien que pour partie situé à l'intérieur de la parcelle clôturée de M. DEGANS, jouxtant sa propriété, cadastrée B n°2910.





Afin de régulariser cette situation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

✚ **DECIDE** de constater la désaffectation de cette parcelle de 43 ca, selon le plan ci-dessous,

✚ **DECIDE** son déclassement du domaine public communal

✚ **DECIDE** sa cession pour l'Euro symbolique à M. DEGANS.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette cession.

A la demande de Madame Philippe, il est précisé que les frais engendrés sont à la charge de l'acquéreur.

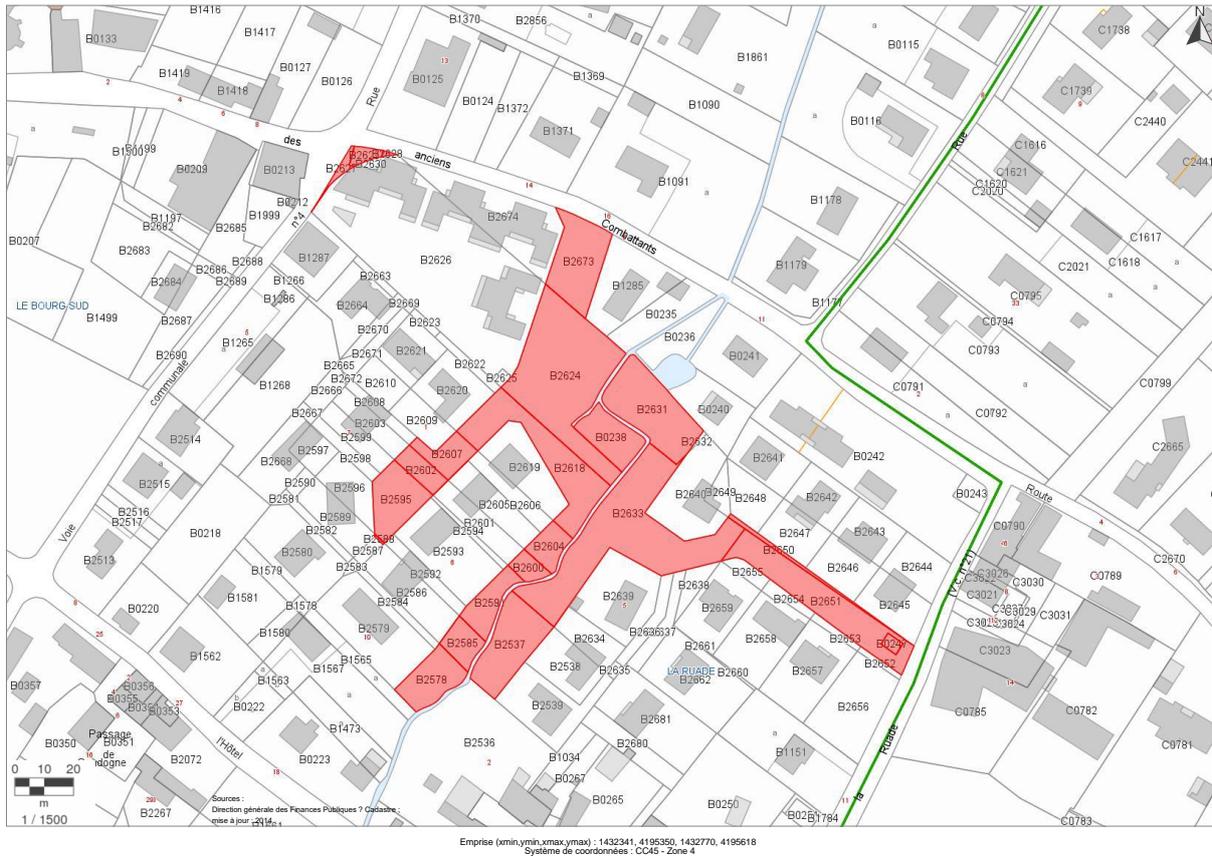


10- Rétrocession des voiries du lotissement « Le domaine du Ribouquet » - Rapporteur M. COURTAZELLES

Lors de son assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2017, l'association syndicale du lotissement « Le Domaine du Ribouquet » a mandaté son directeur, M. PINASSOU, afin de procéder à la cession des voiries, espaces verts, réseaux de toute nature et équipements du Lotissement « Le Domaine du Ribouquet » à la commune, représentant un total de 7 663 m², selon le détail ci-dessous :

Section	N°	Surface
B	238	280
B	247	30
B	2537	466
B	2578	290
B	2855	149
B	2588	3
B	2591	205
B	2595	331
B	2600	84
B	2602	125
B	2604	150
B	2607	176
B	2618	703
B	2624	1 306
B	2627	37
B	2628	6
B	2629	51
B	2631	648
B	2633	1 391
B	2650	59
B	2651	679
B	2673	494
TOTAL		7 663





Madame Philippe fait remarquer que c'est un lotissement qui est très bien entretenu aujourd'hui, où il y a énormément d'espaces verts, cela va faire du travail en plus pour nos agents communaux. Mais c'est une très bonne chose que ce soit rétrocédé à la commune. Effectivement avec l'opération Clairsienne qui arrive sur la zone de Frégent, cela permettra sûrement de pouvoir réguler les circulations de manière douce

Vu la demande de rétrocession formulée par l'association syndicale du lotissement « Le Domaine du Ribouquet »,

Vu les passages caméra attestant de la conformité des réseaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

✎ **DECIDE D'ACQUERIR** par acte authentique en la forme administrative de l'ASL « Le Domaine du Ribouquet » les parcelles ci-dessus désignées moyennant le prix d'un Euro, aux conditions ci-dessus,

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives, à recevoir et authentifier l'acte de rétrocession en application de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le



domaine public communal des voies, espaces verts et réseaux du Lotissement « Le Domaine du Ribouquet »,

↳ **DESIGNE** Monsieur COURTAZELLES, Premier Adjoint, pour procéder à la signature de l'acte authentique en la forme administrative à intervenir.

↳ **INDIQUE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération d'acquisition par la commune.

4 - Questions orales déposées conformément à l'article L. 2121-19 du CGCT et à l'article 5 du règlement intérieur

Aucune question n'est parvenue en Mairie.

5- Décisions du Maire

Par délibération n°2021.09.03 prise en séance du 13 septembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de déléguer au Maire des pouvoirs relevant du Conseil, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il doit être rendu compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation, lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

3 décisions ont été prises, télétransmises au contrôle de légalité et jointes au dossier du Conseil Municipal :

- La décision de demander l'attribution d'une subvention à l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement de la rue de la Gare et la création de cheminements doux sur cette voie,
- La décision signer des avenants aux marchés d'aménagement de la restauration scolaire, pour le dévoiement des réseaux électricité et gaz, avec les sociétés :
 - COBALTO, pour le gros œuvre (+5 975,75 € TTC)
 - FRAPIER, pour l'électricité (+3 268,15 € TTC)
 - ATRAM, pour la plomberie – sanitaire (+2 160,00 € TTC)
- La décision de signer une convention avec la Poste pour la mise à disposition de locaux pour le repas des facteurs.

Madame Philippe demande des explications sur la convention de mise à disposition de locaux avec la poste.

Monsieur le Maire informe que c'est la poste qui nous a sollicité pour que 2-3 facteurs aient un endroit pour manger. En accord avec Monsieur Aymard, qui est un ancien de la poste, on met à disposition le foyer du tennis. Et en contre partie la poste nous verse une indemnité annuelle.





Commune de Saint Sulpice & Cameyrac

Nous n'avons pas de nouvelles sur la fermeture de la Poste, ni sur le Bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

